

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Francyne Thériault	Numéro de permis 2002145	Date d'inspection Le 04 octobre 2022	
Nom de l'établissement Krok Soleil "À Maison" Enr.		Numéro de téléphone (506) 739-5455	
Adresse 88 rue Martin Edmundston NB E3V 0B7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	10 oct. 2022	04 oct. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Conformité reçu par courriel.			

Commentaires généraux Aucune visite à l'établissement. La conformité a été reçu par courriel.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 04 octobre 2022

Date

original signé par
Jacinthe Desjardins

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 octobre 2022

Date